



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **MARDI 16 JUIN 2020**, en séance publique, à 19h30, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020.

1. CONSEIL MUNICIPAL - Commissions municipales - Création et désignations
2. CONSEIL MUNICIPAL - Comités de pilotage - Création et désignations
3. CONSEIL MUNICIPAL - Désignation de délégués du Conseil municipal dans les organismes extérieurs
4. CONSEIL MUNICIPAL - Désignation de délégués du Conseil municipal dans les associations
5. CONSEIL MUNICIPAL - Fixation des indemnités de fonction des élus
6. CONSEIL MUNICIPAL - Composition de la Commission communale des impôts directs (CCID) - Proposition de liste
7. FINANCES - Budget 2020 - Subventions exceptionnelles aux associations caritatives
8. FINANCEMENTS EXTERNES / MUSEES - Convention de mécénat et de prêt d'objets pour l'exposition « Et vous, êtes-vous plutôt crêpes ou galettes ? » entre la Ville de Dinan et le groupe LOC MARIA
9. AFFAIRES IMMOBILIERES - Aéroport - Vente de deux parcelles à la société Hélistrategy

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le 10 juin 2020

Le Maire,

Didier LECHIEN





**RELEVÉ DE DÉCISIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2020**

Le Conseil municipal s'est réuni, **le mardi 16 juin 2020, à 19h30**, en la Salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil à Dinan) lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 10 juin 2020.

Membres en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier LECHIEN, Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, René DEGRENNE, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Odile MIEL-GRESSE, Charles HOUZE, Christine MASSART, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Dominique ORHANT, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Sylvaine CHENE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

ÉTAIT EXCUSEE : Stéphanie MISSIR (pouvoir à Stella CORBES)

SECRETARE : Joris SANSON

*

* *

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Joris SANSON comme secrétaire de séance.

Joris SANSON fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le relevé de décisions de la séance du 26 mai 2020 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 : CONSEIL MUNICIPAL – COMMISSIONS MUNICIPALES – Création et désignations

Rapporteur : M. le Maire

Commissions d'instruction :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT ;
2. De créer les commissions d'instruction suivantes et d'en désigner leurs membres ainsi :

o Commission Transition Ecologique et Aménagements

Commission en charge des sujets qui ont trait à la transition écologique, aux aménagements urbains, aux bâtiments et à l'urbanisme. L'élue coordinatrice est Laurence LE DU-BLAYO

Les élus et délégations liées sont :

- Laurence LE DU – BLAYO, à la transition écologique et au cadre de vie.
- Jacques TOUMINET, à l'urbanisme, aux affaires foncières et à l'habitat
- Yannick HELLIO, à la voirie, aux bâtiments, à la propreté urbaine.
- Guy BADOUAL, référent travaux et équipements pour la commune historique de Léhon
- Charles HOUZE, chargé des mobilités.
- Maxime SACHET, chargé de l'économie circulaire et des circuits courts.

Membres :

Laurence LE DU-BLAYO, Jacques TOUMINET, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Charles HOUZE, Maxime SACHET, Anne-Sophie GUILLEMOT, Christelle BOUVIER, Cécile PARIS, Bernard LAGREE, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Dominique ORHANT, Sylvaine CHENE, Stéphanie MEAL, Stéphanie MISSIR, Michel FORGET.

o Commission Services aux Habitants et Solidarités

Commission en charge des sujets qui ont trait aux services aux habitants, à l'atelier du 5 Bis, à l'aide et à l'accompagnement social, à l'éducation, au sport et à la prévention. L'élue coordinatrice est Stéphanie MEAL.

Les élus et délégations liées sont :

- Stéphanie MEAL, aux services aux habitants et à l'inclusion.
- Brigitte BALAY-MIZRAHI, aux affaires scolaires et à l'enfance.
- Chantal BOULOUX, aux affaires sociales et à la santé.
- Nathalie MALIDOR, référente affaires sociales de Léhon et quartier des Iles Bretonnes.
- Matthieu JOUINEAU, chargé des sports, des équipements sportifs et des relations avec les associations sportives.
- Christine MASSART, chargée de la prévention de la délinquance et de la protection civile.
- Lydie PATRY, chargée de la politique de la ville et du quartier de la Fontaine des Eaux.

Membres :

Stéphanie MEAL, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Chantal BOULOUX, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUINEAU, Christine MASSART, Lydie PATRY, GUY BADOUAL, Christelle BOUVIER, Philippe MORANT, Jérémie MENAR, Didier DERU, Sylvaine CHENE, Françoise DESPRES, Maxime SACHET, Stella CORBES, Stéphanie MISSIR.

o Commission Attractivité

Commission en charge des sujets qui ont trait à l'attractivité économique et touristique, aux patrimoines, aux équipements communaux (camping, port, Centre des Congrès, aérodrome, hippodrome) et à la politique commerciale. L' élu coordinateur est Olivier BOBIGEAT.

Les élus et délégations liées sont :

- Olivier BOBIGEAT, à l'attractivité et au développement des équipements communaux.
- Cécile PARIS, chargée des patrimoines et des archives.
- Dominique ORHANT, chargé du commerce.

Membres :

Olivier BOBIGEAT, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Bernard LAGREE, Françoise DESPRES, Maxime SACHET, Charles HOUZE, Michel FORGET, Joris SANSON.

o Commission Culture et évènementiel

Commission en charge des sujets qui ont trait à l'animation et la médiation culturelle, aux musées, à la bibliothèque et à l'évènementiel. L'élue coordinatrice est Joëlle LE GUIFFANT.

Membres :

Joëlle LE GUIFFANT, Philippe MORANT, Jacques TOUMINET, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, David BRUNET, Christine MASSART, Françoise DESPRES, Laurence LE DU-BLAYO, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

o Commission Finances

Commission en charge des sujets qui ont trait aux finances, au budget, à la contractualisation et au mécénat. L' élu coordinateur est Didier DERU.

Membres :

Didier DERU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Joëlle LE GUIFFANT, Charles HOUZE, Cécile PARIS, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Odile MIEL-GIRESSE, Laurence LE DU-BLAYO, Jérémie MENAR, Matthieu JOUNEAU, Olivier BOBIGEAT, Stéphanie MISSIR, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

Commissions obligatoires :

o La commission d'appel d'offres

Président : Le Maire, par délégation : Yannick HELLIO

5 titulaires et 5 suppléants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT
2. De voter à main levée

Après l'appel de dépôt de listes par M. le Maire, 3 listes sont présentées :

- *Liste Didier LECHIEN :*

Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT

Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUNEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER

- *Liste Michel FORGET :*

Titulaire : Michel FORGET

Suppléant : Stéphanie MISSIR

- *Liste Gérard de MELLON :*

Titulaire : Gérard de MELLON

Suppléant : Gérard de MELLON

Résultat du vote :

Liste Didier LECHIEN : 30 voix

Liste Michel FORGET : 4 voix

Liste Gérard de MELLON : 1 voix

Membres de la CAO :

- 5 Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET
- 5 Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Stéphanie MISSIR

o La commission des marchés publics

La composition de cette commission est la même que celle de la Commission d'appel d'offres.

Membres :

- 5 Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET
- 5 Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Stéphanie MISSIR

o La Commission de délégation de services publics et de concession

La composition de cette commission est la même que celle de la Commission d'appel d'offres.

Membres :

- 5 Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET
- 5 Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Stéphanie MISSIR

o La Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Président : le Maire, par délégation : Stéphanie MEAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT ;
2. De créer la commission et d'en désigner les membres ainsi :

10 membres : Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Philippe MORANT, Chantal BOULOUX, Bernard LAGREE, Nathalie MALIDOR, Sylvaine CHENE, Stéphanie MISSIR, Michel FORGET

o La Commission des Foires et Marchés

Le Président : le Maire, par délégation : Olivier Bobigeat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT ;
2. De créer la commission et d'en désigner les membres ainsi :

5 membres : Olivier BOBIGEAT, Christelle BOUVIER, Dominique ORHANT, Bernard LAGREE, Stella CORBES

o La Commission d'attribution des Halles

Le Président : le Maire, par délégation : Dominique ORHANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT ;
2. De créer la commission et d'en désigner les membres ainsi :

9 membres : Dominique ORHANT, Yannick HELLIO, Didier DERU, Olivier BOBIGEAT, Françoise DESPRES, Maxime SACHET, David BRUNET, Stella CORBES

Affaire n°2 : CONSEIL MUNICIPAL – COMITES DE PILOTAGE – Création et désignations

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT ;
2. De créer les comités de pilotage suivants et d'en désigner les membres ainsi :

o Projet culturel de l'Abbaye de Léhon

6 membres : Joëlle LE GUIFFANT, Guy BADOUAL, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, Didier DERU, Joris SANSON

o Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Validation du Comité de Pilotage

5 membres : Christine MASSART, Bernard LAGREE, Sylvaine CHENE, Laurence LE DU-BLAYO, Michel FORGET

o Charte de l'Arbre

9 membres : Laurence LE DU-BLAYO, Yannick HELLIO, Bernard LAGREE, Anne-Sophie GUILLEMOT, Guy BADOUAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Cécile PARIS, Michel FORGET

o Comité éthique Vidéoprotection

3 Titulaires : Christine MASSART, Bernard LAGREE, Stéphanie MISSIR

3 Suppléants : David BRUNET, Lydie PATRY, Jérémie MENAR

o Comité de pilotage Politique de la ville

5 membres : Lydie PATRY, Jérémie MENAR, Stéphanie MEAL, Nathalie MALIDOR, Stéphanie MISSIR

Affaire n°3 : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation de délégués du conseil municipal dans les organismes extérieurs

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT ;
2. De désigner ainsi les délégués dans les organismes extérieurs :

○ La Société d'Economie Mixte *Dinan Expansion*

Le maire + 8 délégués

Jacques TOUMINET, René DEGRENNE, Olivier BOBIGEAT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Didier DERU, Matthieu JOUVEAU, Christiane SOQUET, Michel FORGET

○ Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le maire + 8 délégués : Chantal BOULOUX, Lydie PATRY, Nathalie MALIDOR, Jérémie MENAR, Didier DERU, Sylvaine CHENE, Christelle BOUVIER, Stella CORBES

○ Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Le Maire

Elu coordinateur : Christine MASSART

○ La Caisse des Ecoles

Le Maire est président de droit

2 délégués : Brigitte BALAY-MIZRAHI et Stella CORBES

○ Les Conseils d'école

La Garaye : Brigitte BALAY-MIZRAHI

La Ruche : Brigitte BALAY-MIZRAHI

Les Fontaines : Brigitte BALAY-MIZRAHI

Mosaïque : Brigitte BALAY-MIZRAHI

○ Le Centre Hospitalier *René Pléven*

Le Maire (ou son représentant) est, de droit, membre du Conseil de surveillance

○ Le Syndicat Départemental d'Energie

3 délégués titulaires : Odile MIEL-GIRESSE, Yannick HELLIO, Laurence LE DU - BLAYO

3 délégués suppléants : Guy BADOUAL, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT

○ Les Collèges

- Collège Broussais :

2 délégués titulaires : Christine MASSART et Françoise DESPRES

2 délégués suppléants : Charles HOUZE et Stella CORBES

- Collège Vercel :

2 délégués titulaires : Françoise DESPRES et Stéphanie MISSIR

2 délégués suppléants : David BRUNET et Christine MASSART

- Le Lycée de la Fontaine des Eaux

Brigitte BALAY-MIZRAHI et Stéphanie MISSIR sont candidates au poste de titulaire.

Après un vote à main levée : 30 voix pour Brigitte BALAY-MIZRAHI, 4 voix pour Stéphanie MISSIR, 1 abstention (Gérard de MELLON)

1 déléguée titulaire : Brigitte BALAY-MIZRAHI

1 déléguée suppléante : Christelle BOUVIER

Affaire n°4 : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation de délégués du conseil municipal dans les associations

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT ;
2. De désigner ainsi les délégués dans les associations :

- Aéroclub : 3
Olivier BOBIGEAT, Bernard LAGREE, Matthieu JOUNEAU
- Petites Cités de Caractère :
 - 2 titulaires : Joëlle LE GUIFFANT, Odile MIEL GRESSE
 - 2 suppléants : Laurence LE DU BLAYO, Joris SANSON
- Plus beaux détours de France : 1
Olivier BOBIGEAT
- Comité de Jumelage Dinan-Dinant : 2
Odile MIEL GRESSE, Philippe MORANT
- Comité de Jumelage Dinan-Exmouth : 1
Odile MIEL GRESSE
- Comité de jumelage Léhon - Abstatt – Kahemba : 1
Odile MIEL GRESSE
- Ecole Diwan Dinan : 1
Brigitte BALAY-MIZRAHI
- Ecole Duguesclin : 1
René DEGRENNE
- OGEC Ecoles primaires de Dinan : 2
Brigitte BALAY-MIZRAHI, Françoise DESPRES
- OGEC Ecoles primaires de Léhon : 2
Brigitte BALAY-MIZRAHI, Françoise DESPRES

- Conseil de vie sociale Foyer ADAPEI (Eaux vives et Ker Redenn) : 1
Sylvie CHENE
- Conseil de vie sociale Foyer résidence Y. Blanchot : 1
Nathalie MALIDOR
- Conseil de vie sociale PAX : 1
Nathalie MALIDOR
- Conseil de vie sociale Les Petites sœurs des pauvres : 1
Nathalie MALIDOR
- Conseil d'administration Résidence du Connétable : 1
Chantal BOULOUX
- Horizon Emploi : 1
Christelle BOUVIER
- IME Les Vallées : 1
Chantal BOULOUX
- Le Gué : 1
Christine MASSART
- Mission locale du Pays de Dinan : 1
Anne-Sophie GUILLEMOT
- CNAS : 1
Guy BADOUAL

- Comité de la Fête des Remparts : 2

Bernard LAGREE, Charles HOUZE et Joris SANSON sont candidats.

Après un vote à main levée : 30 voix pour Bernard LAGREE, 30 voix pour Charles HOUZE et 5 voix pour Joris SANSON (J. SANSON, M. FORGET, S. MISSIR, S. CORBES et G. de MELLON)

Délégués : Bernard LAGREE, Charles HOUZE

- Enfant dans la Ville : 3

Dominique ORHANT, Philippe MORANT, Chantal BOULOUX et Stella CORBES sont candidats.

Après un vote à main levée : 30 voix pour Dominique ORHANT, 30 voix pour Philippe MORANT, 30 voix pour Chantal BOULOUX et 5 voix pour Stella CORBES (J. SANSON, M. FORGET, S. MISSIR, S. CORBES et G. de MELLON)

Délégués : Dominique ORHANT, Philippe MORANT, Chantal BOULOUX

- La Chamaille : 3

Lydie PATRY, Christine MASSART, Stéphanie MEAL et Stéphanie MISSIR sont candidates.

Après un vote à main levée : 30 voix pour Lydie PATRY, 30 voix pour Christine MASSART, 30 voix pour Stéphanie MEAL, 4 voix pour Stéphanie MISSIR (J. SANSON, M. FORGET, S. MISSIR, S. CORBES) et 1 abstention (G. de MELLON)

Déléguées : Lydie PATRY, Christine MASSART, Stéphanie MEAL

- Steredenn : 2

Christine MASSART, Stéphanie MEAL et Stella CORBES sont candidates.

Après un vote à main levée : 30 voix pour Christine MASSART, 30 voix pour Stéphanie MEAL, 4 voix pour Stella CORBES (J. SANSON, M. FORGET, S. MISSIR, S. CORBES) et 1 abstention (G. de MELLON)

Déléguées : Christine MASSART, Stéphanie MEAL

Affaire n°5 : CONSEIL MUNICIPAL - Fixation des indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 31 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, S. MISSIR, S. CORBES et J. SANSON) :

1. de voter, avec effet au 26 mai 2020 (date de l'élection du maire et des adjoints), les **indemnités de base** suivantes (en pourcentage de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) :
 - Indemnité du maire de la commune nouvelle à 35,95 %.
 - Indemnité du maire de la commune déléguée de Léhon à 51,42 %.
 - Indemnité de 2^{ème} adjoint au maire de la commune nouvelle à 14,82 %.
 - Indemnité des autres adjoints au maire de la commune nouvelle à 13,05 %.
 - Indemnité des adjoints au maire délégué de Léhon à 19,28 %.
 - Indemnité des conseillers délégués à 13,30 %.
 - Indemnité des conseillers municipaux à 1,54 %.
2. d'appliquer les **majorations** suivantes aux indemnités de base :
 - + 20 % de l'indemnité de base attribuée en qualité de commune chef-lieu d'arrondissement,
 - + 25 % de l'indemnité de base attribuée en qualité de commune classée station de tourisme,
 - Le complément « dotation de solidarité urbaine » (DSU) de l'indemnité de base pour atteindre le plafond des communes de la strate immédiatement supérieure (20 000 à 49 999 habitants).

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DERU et M. le Maire figurera au procès-verbal de séance.

Affaire n°6 : CONSEIL MUNICIPAL – COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition de la Commission communale des impôts directs – Proposition de liste

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**, de proposer cette liste de 32 noms au directeur départemental des finances publiques :

1. BEDEL Annie
2. BOBIGEAT Olivier
3. BONENFANT Bernard
4. BRUNET David
5. COURDAVAULT Nadia
6. CRENEAULT Patrick
7. CROCHETTE Denis
8. DANIEL Bernard
9. De POMMEREAU Gilles
10. DEGRENNE René
11. DERU Didier
12. FORGET Michel
13. FRERET Céline
14. GOMBERT Henri
15. GUINDE Fabien
16. HELLIO Pascale
17. HOUZE Charles
18. HUET Catherine
19. LAGREE Bernard
20. LAISNE Christine
21. LE ROUX Serge
22. MADIGAND Bernard
23. MASSART Christine
24. MERDRIGNAC Annie
25. MISSIR Stéphanie
26. ORHANT Dominique
27. PARIS Cécile
28. ROBERT Marcel
29. SEQUEIRA Paul
30. SOQUET Christiane
31. THEBAULT Monique
32. TOUMINET Jacques

Affaire n°7 : FINANCES – Budget 2020 – Subventions exceptionnelles aux associations caritatives

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**, d'attribuer de façon exceptionnelle, des subventions supplémentaires aux associations caritatives ci-dessous, dans le cadre de la crise sanitaire.

Association	Subvention exceptionnelle
Croix rouge française	6 000 €
Secours populaire français	4 000 €
Solidarité Pays de Dinan/Banque alimentaire	2 000 €
Les restos du Coeur	2 000 €

La dépense en résultant est inscrite au budget Ville, en section de Fonctionnement, au titre de l'année 2020.

Les interventions de M. DERU et de Mme BALAY-MIZRAHI figureront au procès-verbal de séance.

Affaire n°8 : FINANCEMENTS EXTERNES/ MUSEES – Convention de mécénat et de prêt d'objets pour l'exposition « et vous, êtes-vous plutôt crêpes ou galettes ? » entre la Ville de Dinan et le groupe LOC MARIA

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à signer la convention entre la Ville et LOC MARIA relative au mécénat et aux prêts d'objets dans le cadre de l'exposition « et vous, êtes-vous plutôt crêpes ou galettes ? »

La recette en résultant est inscrite au budget Ville, en section Investissement, à l'opération 41.

La discussion entre Mme LE GUIFFANT, M. DERU et M. le Maire figurera au procès-verbal de séance.

Affaire n°9 : AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome - Vente de deux parcelles à la société Hélistrategy

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 31 VOIX POUR et 4 OPPOSITIONS** (M. FORGET, S. MISSIR, S. CORBES et J. SANSON) :

1. De céder à la société Hélistrategy deux parcelles de 550 m² chacune, conformément au plan présenté, au prix global de 18 150 euros, soit le prix estimé par le service des domaines.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondant étant à la charge de l'acquéreur.

La discussion entre M. FORGET, M. BOBIGEAT, M. JOUNEAU, M. DERU et M. le Maire figurera au procès-verbal de séance.

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le mardi 21 juillet à 19h30, salle de Conseil de Dinan agglomération.

La séance est levée à 20h45.



**PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2020**

Le Conseil municipal s'est réuni, **le mardi 16 juin 2020, à 19h30**, en la Salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil à Dinan) lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 10 juin 2020.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN, Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, René DEGRENNE, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Odile MIEL-GRESSE, Charles HOUZE, Christine MASSART, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Dominique ORHANT, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Sylvaine CHENE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

ETAIT EXCUSEE : Stéphanie MISSIR (pouvoir à Stella CORBES)

SECRETAIRE : Joris SANSON

*
* *

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Joris SANSON comme secrétaire de séance.

Joris SANSON fait l'appel. Le quorum est atteint.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci il y a t-il des questions ou des observations sur le relevé de décisions de la séance d'installation du 26 mai dernier ? Non il est donc adopté.

Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour, nous avons en effet plusieurs commissions à créer. Je vous propose de réduire le nombre de commissions et de créer des commissions plus transversales.

Elles seraient donc au nombre de cinq :

- La commission Transition écologique qui sera animée par Laurence LE DU-BLAYO
- La commission Service aux habitants et Solidarité qui sera animée par Stéphanie MEAL
- La commission Attractivité et Patrimoines qui sera animée par Olivier BOBIGEAT
- La commission Culture et Evènementiel qui sera animée par Joëlle LE GUIFFANT
- La commission Finances qui sera animée par Didier DERU

Affaire n° 1 - CONSEIL MUNICIPAL - Commissions municipales - Création et désignations

Rapporteur : Didier LECHIEN

Didier LECHIEN (Maire)

Je vous rappelle que ces commissions ont pour objectif de préparer les affaires prévues à l'ordre du jour du conseil municipal mais aussi de réfléchir aux politiques municipales et d'émettre des avis. Elles n'ont pas de pouvoir décisionnel, seul le conseil municipal a ce pouvoir.

Il vous appartient de faire le choix de participer à l'une ou l'autre de ces commissions. Il faudrait que vous apparteniez au moins à une commission.

Michel FORGET

Je souhaite saluer l'architecture des commissions qui paraît transversale.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour chaque commission.

1- Les commissions d'instruction

Selon l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Les commissions se dérouleront dans la mesure du possible, le soir à partir de 19 heures et le samedi matin.

Le nombre des membres au sein d'une commission n'est pas limité.

L'article L.2121-21 prévoit que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT ;
2. De créer les commissions d'instruction suivantes et d'en désigner leurs membres ainsi :

o Commission Transition Ecologique et Aménagements

Commission en charge des sujets qui ont trait à la transition écologique, aux aménagements urbains, aux bâtiments et à l'urbanisme. L'élue coordinatrice est Laurence LE DU-BLAYO

Les élus et délégations liées sont :

- Laurence LE DU – BLAYO, à la transition écologique et au cadre de vie.
- Jacques TOUMINET, à l'urbanisme, aux affaires foncières et à l'habitat
- Yannick HELLIO, à la voirie, aux bâtiments, à la propreté urbaine.
- Guy BADOUAL, référent travaux et équipements pour la commune historique de Léhon
- Charles HOUZE, chargé des mobilités.
- Maxime SACHET, chargé de l'économie circulaire et des circuits courts.

Membres :

Laurence LE DU-BLAYO, Jacques TOUMINET, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Charles HOUZE, Maxime SACHET, Anne-Sophie GUILLEMOT, Christelle BOUVIER, Cécile PARIS, Bernard LAGREE, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Dominique ORHANT, Sylvaine CHENE, Stéphanie MEAL, Stéphanie MISSIR, Michel FORGET.

o Commission Services aux Habitants et Solidarités

Commission en charge des sujets qui ont trait aux services aux habitants, à l'atelier du 5 Bis, à l'aide et à l'accompagnement social, à l'éducation, au sport et à la prévention. L'élue coordinatrice est Stéphanie MEAL.

Les élus et délégations liées sont :

- Stéphanie MEAL, aux services aux habitants et à l'inclusion.
- Brigitte BALAY-MIZRAHI, aux affaires scolaires et à l'enfance.
- Chantal BOULOUX, aux affaires sociales et à la santé.
- Nathalie MALIDOR, référente affaires sociales de Léhon et quartier des Iles Bretonnes.
- Matthieu JOUINEAU, chargé des sports, des équipements sportifs et des relations avec les associations sportives.
- Christine MASSART, chargée de la prévention de la délinquance et de la protection civile.
- Lydie PATRY, chargée de la politique de la ville et du quartier de la Fontaine des Eaux.

Membres :

Stéphanie MEAL, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Chantal BOULOUX, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUINEAU, Christine MASSART, Lydie PATRY, GUY BADOUAL, Christelle BOUVIER, Philippe MORANT, Jérémie MENAR, Didier DERU, Sylvaine CHENE, Françoise DESPRES, Maxime SACHET, Stella CORBES, Stéphanie MISSIR.

o Commission Attractivité

Commission en charge des sujets qui ont trait à l'attractivité économique et touristique, aux patrimoines, aux équipements communaux (camping, port, Centre des Congrès, aérodrome, hippodrome) et à la politique commerciale. L' élu coordinateur est Olivier BOBIGEAT.

Les élus et délégations liées sont :

- Olivier BOBIGEAT, à l'attractivité et au développement des équipements communaux.
- Cécile PARIS, chargée des patrimoines et des archives.
- Dominique ORHANT, chargé du commerce.

Membres :

Olivier BOBIGEAT, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Bernard LAGREE, Françoise DESPRES, Maxime SACHET, Charles HOUZE, Michel FORGET, Joris SANSON.

o Commission Culture et évènementiel

Commission en charge des sujets qui ont trait à l'animation et la médiation culturelle, aux musées, à la bibliothèque et à l'évènementiel. L'élue coordinatrice est Joëlle LE GUIFFANT.

Membres :

Joëlle LE GUIFFANT, Philippe MORANT, Jacques TOUMINET, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, David BRUNET, Christine MASSART, Françoise DESPRES, Laurence LE DU-BLAYO, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

o Commission Finances

Commission en charge des sujets qui ont trait aux finances, au budget, à la contractualisation et au mécénat. L'élu coordinateur est Didier DERU.

Membres :

Didier DERU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Joëlle LE GUIFFANT, Charles HOUZE, Cécile PARIS, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Odile MIEL-GIRESSE, Laurence LE DU-BLAYO, Jérémie MENAR, Matthieu JOUNEAU, Olivier BOBIGEAT, Stéphanie MISSIR, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

2- Les commissions obligatoires

o La commission d'appel d'offres

L'article L 1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que pour les marchés dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.

Suivant l'article L 1411-5 du CGCT, elle est composée :

- de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant, président,
- et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin de liste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Président : Le Maire, par délégation : Yannick HELLIO
5 titulaires et 5 suppléants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT
2. De voter à main levée

Après l'appel de dépôt de listes par M. le Maire, 3 listes sont présentées :

- Liste Didier LECHIEN :

Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT

Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUNEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER

- Liste Michel FORGET :

Titulaire : Michel FORGET

Suppléant : Stéphanie MISSIR

- Liste Gérard de MELLON :

Titulaire : Gérard de MELLON

Suppléant : Gérard de MELLON

Résultat du vote :

Liste Didier LECHIEN : 30 voix

Liste Michel FORGET : 4 voix

Liste Gérard de MELLON : 1 voix

Membres de la CAO :

- 5 Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET

- 5 Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Stéphanie MISSIR

o La commission des marchés publics

Cette commission informelle avait été créée par le Conseil Municipal en 2009, suite au relèvement important des seuils de compétence de la commission d'appel d'offres.

Cette commission spéciale est chargée de prendre connaissance de l'analyse des offres, d'en discuter et de proposer au Maire de retenir l'offre la mieux-disante.

La composition de cette commission est la même que celle de la Commission d'appel d'offres.

Membres de la CAO :

- 5 Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET

- 5 Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Stéphanie MISSIR

o La Commission de délégation de services publics et de concession

L'article L. 1413-1 du CGCT prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le maire ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La composition de cette commission peut être la même que celle de la Commission d'appel d'offres.

Membres de la CAO :

- 5 Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET

- 5 Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Stéphanie MISSIR

o La Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées

L'article L.2143-3 du CGCT prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, une commission communale pour l'accessibilité est créée. Elle est composée notamment des

représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Elle est composée du Maire et de 10 membres du Conseil municipal

Président : le Maire, par délégation : Stéphanie MEAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT ;
2. De créer la commission et d'en désigner les membres ainsi :

10 membres : Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Philippe MORANT, Chantal BOULOUX, Bernard LAGREE, Nathalie MALIDOR, Sylvaine CHENE, Stéphanie MISSIR, Michel FORGET

3 – Autres commissions

o La Commission des Foires et Marchés

Elle est composée du Maire et de 5 membres du Conseil municipal

Président : le Maire, par délégation : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT ;
2. De créer la commission et d'en désigner les membres ainsi :

5 membres : Olivier BOBIGEAT, Christelle BOUVIER, Dominique ORHANT, Bernard LAGREE, Stella CORBES

o La Commission d'attribution des stalles des Halles

Elle est composée du Maire et de 9 membres du Conseil municipal

Président : le Maire, par délégation : Dominique ORHANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT ;
2. De créer la commission et d'en désigner les membres ainsi :

9 membres : Dominique ORHANT, Yannick HELLIO, Didier DERU, Olivier BOBIGEAT, Françoise DESPRES, Maxime SACHET, David BRUNET, Stella CORBES

Affaire n° 2 - CONSEIL MUNICIPAL - Comités de pilotage - Création et désignations

Rapporteur : Didier LECHIEN

Didier LECHIEN (Maire)

Ces comités de pilotage avaient été créés lors du dernier mandat, il convient de désigner à nouveau les membres.

L'article L.2121-21 prévoit que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT ;
2. De créer les comités de pilotage suivants et d'en désigner les membres ainsi :
 - Projet culturel de l'Abbaye de Léhon
Le Maire
Le Maire délégué
6 membres : Joëlle LE GUIFFANT, Guy BADOUAL, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, Didier DERU, Joris SANSON
 - Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Validation du Comité de Pilotage
Le Maire
Le Maire délégué
Le conseiller référent Risques majeurs
5 membres : Christine MASSART, Bernard LAGREE, Sylvaine CHENE, Laurence LE DU-BLAYO, Michel FORGET
 - Charte de l'Arbre
9 membres : Laurence LE DU-BLAYO, Yannick HELLIO, Bernard LAGREE, Anne-Sophie GUILLEMOT, Guy BADOUAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Cécile PARIS, Michel FORGET
 - Comité éthique Vidéoprotection
Le Maire
3 Titulaires : Christine MASSART, Bernard LAGREE, Stéphanie MISSIR
3 Suppléants : David BRUNET, Lydie PATRY, Jérémie MENAR
 - Comité de pilotage Politique de la ville
Le Maire
5 membres : Lydie PATRY, Jérémie MENAR, Stéphanie MEAL, Nathalie MALIDOR, Stéphanie MISSIR

Affaire n°3 - CONSEIL MUNICIPAL - Désignation de délégués du Conseil municipal dans les organismes extérieurs

Rapporteur : Didier LECHIEN

L'article L.2121-21 prévoit que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

- 1- D'acter le caractère public du vote ;
- 2- De désigner ainsi les délégués dans les organismes extérieurs :

○ La Société d'Economie Mixte *Dinan Expansion*

Le maire + 8 délégués

Jacques TOUMINET, René DEGRENNE, Olivier BOBIGEAT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Didier DERU, Matthieu JOUNEAU, Christiane SOQUET, Michel FORGET

Didier LECHIEN (Maire)

Cette SEM date de 2001, Jacques TOUMINET est en charge de cette délégation.

○ Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le maire + 8 délégués

Chantal BOULOUX, Lydie PATRY, Nathalie MALIDOR, Jérémie MENAR, Didier DERU, Sylvaine CHENE, Christelle BOUVIER, Stella CORBES

Didier LECHIEN (Maire)

Le CCAS est présidé par le Maire et composé de 8 membres du conseil municipal et 8 membres de la société civile.

○ Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Le Maire

Elu coordinateur : Christine MASSART

○ La Caisse des Ecoles

Le Maire est président de droit

2 délégués : Brigitte BALAY-MIZRAHI et Stella CORBES

○ Les Conseils d'école

La Garaye : Brigitte BALAY-MIZRAHI

La Ruche : Brigitte BALAY-MIZRAHI

Les Fontaines : Brigitte BALAY-MIZRAHI

Mosaïque : Brigitte BALAY-MIZRAHI

○ Le Centre Hospitalier *René Pléven*

Le Maire (ou son représentant) est, de droit, membre du Conseil de surveillance

○ Le Syndicat Départemental d'Energie

3 délégués titulaires : Odile MIEL-GIRESSE, Yannick HELLIO, Laurence LE DU - BLAYO

3 délégués suppléants : Guy BADOUAL, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT

○ Les Collèges

- Collège Broussais :

2 délégués titulaires : Christine MASSART et Françoise DESPRES

2 délégués suppléants : Charles HOUZE et Stella CORBES

- Collège Vercel :

2 délégués titulaires : Françoise DESPRES et Stéphanie MISSIR

2 délégués suppléants : David BRUNET et Christine MASSART

- Le Lycée de la Fontaine des Eaux
1 déléguée titulaire : Brigitte BALAY-MIZRAHI
1 déléguée suppléante : Christelle BOUVIER

Brigitte BALAY-MIZRAHI et Stéphanie MISSIR étaient candidates au poste de titulaire.
Après un vote à main levée : 30 voix pour Brigitte BALAY-MIZRAHI, 4 voix pour Stéphanie MISSIR,
1 abstention (Gérard de MELLON)

Stella CORBES

Stéphanie Missir est candidate pour un poste à Vercel et moi pour Broussais.

Michel FORGET

Stéphanie MISSIR était déjà titulaire, c'est pour cela qu'on redemande.

Didier LECHIEN

Bien dans ce cas, on va échanger :

Collège Broussais :

2 délégués titulaires : Christine MASSART et Françoise DESPRES

2 délégués suppléants : Charles HOUZE et Stella CORBES

2 délégués titulaires : Françoise DESPRES et Stéphanie MISSIR

2 délégués suppléants : David BRUNET et Christine MASSART

Pour la Fontaine des Eaux, Brigitte BALAY est candidate. Mme MISSIR aussi, on passe au vote.

Pour information, :

- Odile MIEL-GIRESSE sera la référente pour le conseil des sages.
- Matthieu JOUNEAU le correspondant défense, ce sera l'animateur de l'esprit de la Défense auprès de la population.
- Olivier BOBGEAT sera le référent pour l'aérodrome.
- Chantal BOULOUX sera l'interlocutrice de l'hôpital St Jean de Dieu.

Affaire n° 4 - CONSEIL MUNICIPAL – Désignation de délégués du Conseil Municipal dans les associations

Rapporteur : M. le Maire

La commune est représentée dans divers organismes associatifs. Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner des délégués du conseil municipal pour les associations ci-dessous.

L'article L.2121-21 prévoit que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote ;

2. De désigner ainsi les délégués dans les organismes extérieurs suivants :

- Aéroclub : 3
Olivier BOBIGEAT, Bernard LAGREE, Matthieu JOUNEAU
- Petites Cités de Caractère :
 - 2 titulaires : Joëlle LE GUIFFANT, Odile MIEL GIRESE
 - 2 suppléants : Laurence LE DU BLAYO, Joris SANSON
- Plus beaux détours de France : 1
Olivier BOBIGEAT
- Comité de Jumelage Dinan-Dinant : 2
Odile MIEL GIRESE, Philippe MORANT
- Comité de Jumelage Dinan-Exmouth : 1
Odile MIEL GIRESE
- Comité de jumelage Léhon - Abstatt – Kahemba : 1
Odile MIEL GIRESE
- Ecole Diwan Dinan : 1
Brigitte BALAY-MIZRAHI
- Ecole Duguesclin : 1
René DEGRENNE
- OGEC Ecoles primaires de Dinan : 2
Brigitte BALAY-MIZRAHI, Françoise DESPRES
- OGEC Ecoles primaires de Léhon : 2
Brigitte BALAY-MIZRAHI, Françoise DESPRES
- Conseil de vie sociale Foyer ADAPEI (Eaux vives et Ker Redenn) : 1
Sylvie CHENE
- Conseil de vie sociale Foyer résidence Y. Blanchot : 1
Nathalie MALIDOR
- Conseil de vie sociale PAX : 1
Nathalie MALIDOR
- Conseil de vie sociale Les Petites sœurs des pauvres : 1
Nathalie MALIDOR
- Conseil d'administration Résidence du Connétable : 1
Chantal BOULOUX
- Horizon Emploi : 1
Christelle BOUVIER

- IME Les Vallées : 1
Chantal BOULOUX
- Le Gué : 1
Christine MASSART
- Mission locale du Pays de Dinan : 1
Anne-Sophie GUILLEMOT
- CNAS : 1
Guy BADOUAL
- Comité de la Fête des Remparts : 2
Délégués : Bernard LAGREE, Charles HOUZE

Bernard LAGREE, Charles HOUZE et Joris SANSON étaient candidats.

Après un vote à main levée : 30 voix pour Bernard LAGREE, 30 voix pour Charles HOUZE et 5 voix pour Joris SANSON (J. SANSON, M. FORGET, S. MISSIR, S. CORBES et G. de MELLON)

- Enfant dans la Ville : 3
Délégués : Dominique ORHANT, Philippe MORANT, Chantal BOULOUX

Dominique ORHANT, Philippe MORANT, Chantal BOULOUX et Stella CORBES étaient candidats.

Après un vote à main levée : 30 voix pour Dominique ORHANT, 30 voix pour Philippe MORANT, 30 voix pour Chantal BOULOUX et 5 voix pour Stella CORBES (J. SANSON, M. FORGET, S. MISSIR, S. CORBES et G. de MELLON)

- La Chamaille : 3
Déléguées : Lydie PATRY, Christine MASSART, Stéphanie MEAL

Lydie PATRY, Christine MASSART, Stéphanie MEAL et Stéphanie MISSIR étaient candidates.

Après un vote à main levée : 30 voix pour Lydie PATRY, 30 voix pour Christine MASSART, 30 voix pour Stéphanie MEAL, 4 voix pour Stéphanie MISSIR (J. SANSON, M. FORGET, S. MISSIR, S. CORBES) et 1 abstention (G. de MELLON)

- Steredenn : 2
Déléguées : Christine MASSART, Stéphanie MEAL

Christine MASSART, Stéphanie MEAL et Stella CORBES étaient candidates.

Après un vote à main levée : 30 voix pour Christine MASSART, 30 voix pour Stéphanie MEAL, 4 voix pour Stella CORBES (J. SANSON, M. FORGET, S. MISSIR, S. CORBES) et 1 abstention (G. de MELLON)

Didier LECHIEN (Maire)

Une précision sur les Petites Cités de Caractère, nous sommes un cas unique en France car nous sommes une Ville d'art et d'histoire qui a sur son territoire une Petite cité de caractère. Donc nous avons des représentants dans les deux organismes.

Pour le Connétable, le conseil d'administration s'est réuni ce matin. Il y a eu un changement de statuts, nous n'avons plus qu'un siège au lieu de deux.

Pour le CNAS, c'est un élu référent. Traditionnellement, c'est Guy Badoual qui nous représente.

Joris SANSON

Y a-t-il un représentant pour Sites et cités remarquables ?

Et pour les centres hospitaliers ?

Didier LECHIEN

Non, il n'y en a pas. Nous sommes membres de l'association nationale mais plus de l'association régionale. J'ai été élu membre du bureau de l'association nationale.

Pour les centres hospitaliers, c'est le maire qui est membre de droit.

Pour l'affaire suivante, je vais passer la parole à Didier DERU.

Affaire n°5 - CONSEIL MUNICIPAL - Fixation des indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Didier DERU

Les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique.

Le régime de ces indemnités pour les maires, adjoints et conseillers municipaux est fixé par les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le barème applicable est celui correspondant à la strate de population de la commune nouvelle. Le conseil municipal peut, par délibération, fixer pour le maire une indemnité de fonction inférieure au barème ci-dessus, à la demande de celui-ci.

Les adjoints au maire de la commune nouvelle, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions ainsi que les autres conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité dont le montant total ne doit pas dépasser l'enveloppe maximale des indemnités qui peuvent être versées aux adjoints et aux maires.

Les indemnités du maire et des adjoints de la commune nouvelle peuvent être majorées pour tenir compte des sujétions supplémentaires liées aux caractéristiques de la commune :

- + 20 % dans les communes qui sont chef-lieu d'arrondissement ou chef-lieu de canton,
- + 25 % pour celles qui sont classées station de tourisme,
- une majoration supplémentaire est également possible pour les communes qui perçoivent ou ont perçu la dotation de solidarité urbaine dans les 3 dernières années (cas de Dinan).

Les élus de la commune déléguée bénéficient également d'indemnités de fonctions calculées en fonction de la population de la commune déléguée. Il convient de préciser que La loi « Engagement et Proximité » n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, dans son article 92, a revalorisé les indemnités de fonction des maires et les indemnités maximales de fonction des adjoints dans les communes de moins de 3 500 habitants :

- hausse de 50 % des indemnités pour les communes de moins de 500 habitants ;
- hausse de 30 % dans les communes de 500 à 999 habitants ;
- hausse de 20 % pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants.

Il vous est proposé :

- De fixer une indemnité de fonction pour le maire inférieure au barème maximal prévu à l'article L2123-23,
- De ne pas utiliser la totalité de l'enveloppe qui pourrait être allouée aux indemnités de fonctions des élus (22 880 € au lieu de 25 833 €) ;
- D'attribuer une indemnité de 60 € brut à l'ensemble des conseillers municipaux ;
- D'aligner les indemnités des conseillers délégués de la commune nouvelle sur celles des adjoints de la commune historique de Léhon.

Indemnité de base

A la demande du maire de la commune nouvelle, le montant de son indemnité est proposé à 35,95 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (ITEIFP) pour un maximum de 65 %.

L'indemnité du maire de la commune déléguée de Léhon est proposée à 51,42 % de l'ITEIFP (pour un maximum de 51,6 %).

L'indemnité du deuxième adjoint au maire de la commune nouvelle est proposée à 14,82 % de l'ITEIFP (pour un maximum de 27,5 %) compte tenu de la charge de travail supplémentaire qui lui est dévolue.

L'indemnité des autres adjoints au maire de la commune nouvelle est proposée à 13,05 % de l'ITEIFP (maximum 27,5 %).

L'indemnité des adjoints au maire délégué de Léhon est proposée à 19,28 % de l'ITEIFP (taux maximal à 19,8 %).

L'indemnité des conseillers délégués est proposée à 13,30 %.

L'indemnité des conseillers municipaux est proposée à 1,54 %.

Majorations

Il est proposé d'appliquer aux indemnités de base, qui seront arrêtées par le conseil municipal, les majorations suivantes :

- + 20 % de l'indemnité de base en qualité de commune chef-lieu d'arrondissement,
- + 25 % de l'indemnité de base en qualité de commune classée station de tourisme,
- Le complément « dotation de solidarité urbaine » (DSU) de l'indemnité de base (article L2123-22 - 5° et R2123-23 - 4°)

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 31 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, S. MISSIR, S. CORBES et J. SANSON) :

- 1) de voter, avec effet au 26 mai 2020 (date de l'élection du maire et des adjoints), les **indemnités de base** suivantes (en pourcentage de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) :
 - Indemnité du maire de la commune nouvelle à 35,95 %.
 - Indemnité du maire de la commune déléguée de Léhon à 51,42 %.
 - Indemnité de 2^{ème} adjoint au maire de la commune nouvelle à 14,82 %.
 - Indemnité des autres adjoints au maire de la commune nouvelle à 13,05 %.

- Indemnité des adjoints au maire délégué de Léhon à 19,28 %.
- Indemnité des conseillers délégués à 13,30 %.
- Indemnité des conseillers municipaux à 1,54 %.

2) d'appliquer les **majorations** suivantes aux indemnités de base :

- + 20 % de l'indemnité de base attribuée en qualité de commune chef-lieu d'arrondissement,
 - + 25 % de l'indemnité de base attribuée en qualité de commune classée station de tourisme,
 - Le complément « dotation de solidarité urbaine » (DSU) de l'indemnité de base pour atteindre le plafond des communes de la strate immédiatement supérieure (20 000 à 49 999 habitants).
- Le montant de ces indemnités est susceptible d'évoluer avec la valeur du point d'indice de la fonction publique, c'est pourquoi le vote porte sur des taux fixés par référence à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (ITEIFP) et non sur des montants libellés en euros. Cependant, à titre indicatif, les montants bruts des indemnités proposées sont répertoriés dans le tableau joint.

(Voir page suivante)

**Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus de la commune nouvelle de Dinan
(Montants bruts)**

NOM	PRENOM	Fonction	Total
LECHIEN	Didier	Maire	3 000,00 €
LE DU-BLAYO	Laurence	1ère adjointe	950,00 €
LAGREE	Bernard	2ème adjoint	1 050,00 €
MEAL	Stéphanie	3ème adjointe	950,00 €
TOUMINET	Jacques	4ème adjoint	950,00 €
BALAY-MIZRAHI	Brigitte	5ème adjointe	950,00 €
BOBIGEAT	Olivier	6ème adjoint	950,00 €
BOULOUX	Chantal	7ème adjointe	950,00 €
DERU	Didier	8ème adjoint	950,00 €
LE GUIFFANT	Joëlle	9ème adjointe	950,00 €
HELLIO	Yannick	10ème adjoint	950,00 €
DEGRENNE	René	Maire délégué	2 000,00 €
BADOUAL	Guy	Adjoint au maire délégué	750,00 €
MALIDOR	Nathalie	Adjointe au maire délégué	750,00 €
JOUNEAU	Matthieu	Conseiller municipal délégué	750,00 €
PARIS	Cécile	Conseillère municipale déléguée	750,00 €
MIEL-GIRESSE	Odile	Conseillère municipale déléguée	750,00 €
HOUZE	Charles	Conseiller municipal délégué	750,00 €
MASSART	Christine	Conseillère municipale déléguée	750,00 €
SACHET	Maxime	Conseiller municipal délégué	750,00 €
PATRY	Lydie	Conseillère municipale déléguée	750,00 €
ORHANT	Dominique	Conseiller municipal délégué	750,00 €
CHENE	Sylvaine	Conseillère municipale	60,00 €
MENAR	Jérémie	Conseiller municipal	60,00 €
DESPRES	Françoise	Conseillère municipale	60,00 €
GUILLEMOT	Anne-Sophie	Conseillère municipale	60,00 €
BRUNET	David	Conseiller municipal	60,00 €
SOQUET	Christiane	Conseillère municipale	60,00 €
MORANT	Philippe	Conseiller municipal	60,00 €
BOUVIER	Christelle	Conseillère municipale	60,00 €
FORGET	Michel	Conseiller municipal	60,00 €
MISSIR	Stéphanie	Conseillère municipale	60,00 €
SANSON	Joris	Conseiller municipal	60,00 €
CORBES	Stella	Conseillère municipale	60,00 €
de MELLON	Gérard	Conseiller municipal	60,00 €

** indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique*

Didier DERU présente l'affaire.

Didier DERU

Je vais vous présenter l'affaire sur les indemnités, cette fois-ci, nous vous indiquons les propositions d'indemnités de chacun de façon nominative. D'habitude, que ce soit à la ville ou à

l'agglomération, on nous donne des tableaux avec des pourcentages, des indices et au final on n'y comprend rien. Par souci de transparence envers les élus et la population, nous vous communiquons un tableau indiquant les noms et les montants.

Le régime des indemnités n'est pas un salaire mais bien une compensation des frais que peuvent couvrir les élus dans l'exercice de leurs fonctions. L'indemnité est cadrée par les dispositions du code général des collectivités territoriales. Ces textes fixent un barème général pour l'ensemble des élus.

Pour ce mandat, et pour la première fois, il vous est proposé d'attribuer une indemnité à tous les élus. C'est la première fois que le conseiller municipal, hors délégation, bénéficie d'une rémunération.

L'indemnité de base peut être augmentée selon la situation de la Ville. Certains critères dans les barèmes permettent d'avoir un abondement des indemnités. Pour Dinan, chef-lieu d'arrondissement et de canton, commune station tourisme et une majoration complémentaire pour les villes qui ont perçu la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine). Je reviendrai sur le cas de la Commune déléguée plus tard. Je tiens à préciser que l'on a un montant total maximum autorisé d'enveloppe, et l'on propose d'être en dessous.

C'est pour cela que l'on va délibérer d'abord sur l'indemnité du maire, dont le montant maximum autorisé est de 4 638.11 € et le montant proposé est de 3 000€, soit pour le maire une indemnité inférieure de plus de 35% à l'indemnité maximale.

Pour les adjoints, un des adjoints a une indemnité complémentaire car il a une charge de travail importante au quotidien. Pour les indemnités versées aux conseillers délégués, on a voulu fixer cette indemnité à 750 € pour qu'il y ait une cohérence avec les adjoints.

Pour la commune déléguée, que ce soit le maire ou les adjoints, il y a une disposition pour les communes de moins de 3 500 habitants. Une loi de décembre 2019 est venue aménager les indemnités pour les communes de moins de 3 500 habitants, il y a donc une hausse. Ce qui est proposé pour le maire délégué est une indemnité de 2 000 €, pour les adjoints de Léhon, ils peuvent avoir une indemnité équivalente à celle des conseillers délégués. Les conseillers municipaux sans délégation pourraient avoir une indemnité de 60 €.

Soit pour le maire, 3 000 €, le maire délégué 2 000 €, B Lagrée 1 050 €, les adjoints 950 €, les conseillers délégués 750 €, les conseillers municipaux 60 €.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci, y a-t-il des questions ?

Michel FORGET

Merci pour cette présentation, on salue l'initiative d'attribuer une indemnité à tout le conseil municipal, cela récompense l'investissement de tous les élus. Nous aurions souhaité que symboliquement ce soit fixé à 100 €. Les 13 conseillers qui vont percevoir 60 €, avec 100 € ça aurait coûté 520 € de plus par mois sur l'enveloppe. Didier DERU va dire que ça commence, on augmente les dépenses.

Didier DERU

Je partage ce que dit Michel, on reconnaît en effet l'implication de tous. Mais voyez déjà la marge énorme qu'il y a par rapport à l'ancien mandat !

Michel FORGET

C'est un encouragement pour se représenter dans six ans.

Didier DERU

On sera peut-être amené à évoluer mais il faut déjà prendre acte de l'effort qui est déjà fait.

Didier LECHIEN

Je me réjouis que tous les conseillers aient une indemnité, ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités. Certaines allant même jusqu'à verser aux élus de la majorité et pas à l'opposition. Moi je souhaite que tout le monde participe à l'intérêt général et doit donc être reconnu.

D'autres questions ?

Non, on passe au vote.

L'affaire est adoptée. Merci

Affaire n° 6 - COMMISSIONS MUNICIPALES - Composition de la Commission communale des impôts directs (CCID) – Proposition de liste

Rapporteur : Didier LECHIEN

L'article 1650 du Code général des impôts prévoit, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année un avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs est fixé à **8 titulaires et 8 suppléants**.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE**, de proposer cette liste de 32 noms au directeur départemental des finances publiques :

- 1- BEDEL Annie
- 2- BOBIGEAT Olivier
- 3- BONENFANT Bernard
- 4- BRUNET David
- 5- COURDAVAULT Nadia
- 6- CRENEAULT Patrick
- 7- CROCHETTE Denis
- 8- DANIEL Bernard
- 9- De POMMEREAU Gilles
- 10- DEGRENNE René
- 11- DERU Didier
- 12- FORGET Michel
- 13- FRERET Céline
- 14- GOMBERT Henri
- 15- GUINDE Fabien
- 16- HELLIO Pascale
- 17- HOUZE Charles
- 18- HUET Catherine
- 19- LAGREE Bernard
- 20- LAISNE Christine
- 21- LE ROUX Serge
- 22- MADIGAND Bernard
- 23- MASSART Christine
- 24- MERDRIGNAC Annie
- 25- MISSIR Stéphanie
- 26- ORHANT Dominique
- 27- PARIS Cécile
- 28- ROBERT Marcel
- 29- SEQUEIRA Paul
- 30- SOQUET Christiane
- 31- THEBAULT Monique
- 32- TOUMINET Jacques

Didier LECHIEN

Nous devons donner une liste de 32 noms aux services des finances publiques. Vous trouverez la liste proposée sur table.

Affaire n° 7 - FINANCES – Budget 2020 - Subventions exceptionnelles aux associations caritatives

Rapporteur : Didier DERU

Dans le cadre de la crise sanitaire, la Ville a proposé aux associations caritatives un accompagnement spécifique grâce à des dons de matériels sanitaires mais également par l'attribution exceptionnelle de subventions supplémentaires. Ces associations étaient en première ligne pour répondre aux urgences posées par la pandémie.

Chaque semaine, durant la crise, un point spécifique était fait avec chaque association caritative alimentaire.

Ces subventions ont permis et permettent encore aux associations de faire face aux difficultés provoquées par cette crise en s'approvisionnant notamment en produits frais.

Ces associations et les montants sont les suivants :

Association	Subvention exceptionnelle
Croix rouge française	6 000 €
Secours populaire français	4 000 €
Solidarité Pays de Dinan/Banque alimentaire	2 000 €
Les restos du Coeur	2 000 €

Compte-tenu de l'urgence sanitaire et en coordination avec la Trésorerie, des versements ont été effectués sans attendre un vote du conseil municipal. Il est donc nécessaire de régulariser cette décision par une délibération.

La dépense en résultant est inscrite au budget Ville, en section de Fonctionnement.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**, d'attribuer ces subventions au titre de l'année 2020.

Didier LECHIEN (Maire)

C'est une affaire qui vient régulariser les différentes subventions que j'ai été amené à verser pendant la crise sanitaire pour aider les associations caritatives.

Didier DERU

Mesures exceptionnelles, demandes exceptionnelles, vous avez ici la liste des sommes demandées par les associations. C'est une régularisation.

Didier LECHIEN (Maire)

Pas de question, on passe au vote.

Unanimité.

Brigitte BALAY-MIZRAHI, adjointe aux affaires scolaires, va maintenant nous faire un point sur la reprise de l'école après le confinement.

Brigitte BALAY-MIZRAHI

Nous avons connu deux phases de déconfinement depuis le 11 mai, nous avons rouvert les écoles sur une base volontaire. Nous avons fait des choix en fonction des configurations des écoles, du nombre d'enseignants présents, en fonction des familles prioritaires.

Pour la première phase, nous n'avons pas accueilli les petites et moyennes sections sauf pour les prioritaires, les enseignants et les territoriaux. Les enfants étaient accueillis sur 4 jours par semaine, le nombre de classes a été fixé par les enseignants et leurs directeurs. Une fois les enfants de personnes prioritaires accueillis, il y avait une réflexion sur l'accueil des autres enfants avec une priorité pour les enfants en difficulté scolaire et/ou sociale. Une organisation alternée en 2 jours par semaine était possible pour permettre au maximum d'enfants de revenir. La collectivité a renforcé les moyens humains en recrutant du personnel municipal. Il faut souligner que les accueils périscolaires étaient ouverts, d'abord pour les prioritaires mais aussi des enfants supplémentaires. Ces accueils périscolaires n'ont pas été facturés depuis le 13 mars.

La deuxième phase a été plus compliquée car plus de parents ont repris le travail. Certains ne comprenant pas très bien que les petits ne soient pas accueillis. J'ai donc contacté toutes ces personnes pour expliquer les contraintes que nous avons. Les familles étaient compréhensives et bienveillantes.

Nous sommes toujours en évolution, pour la phase 2 nous avons pu accueillir les enfants grâce au maintien du renfort de personnel municipal. Par ailleurs, certains directeurs ont accepté que certains groupes soient pris en charge par le personnel municipal, sous l'autorité du directeur. Les directeurs ont développé davantage l'accueil alterné sur deux jours pour accueillir le maximum d'enfants.

- Mosaïque :
Phase 1 : accueil de 48% de l'effectif habituel
Phase 2 : accueil de 56 %
- La Ruche, plus problématique
Phase 1 : accueil de 26 % de l'effectif habituel
Phase 2 : accueil de 39 %, grâce à une forte mobilisation
- Les Fontaines :
Phase 1 : accueil de 70 % de l'effectif habituel
Phase 2 : accueil de 75 %
Comme à la Garaye, l'absence d'enseignants a empêché de recevoir tous les enfants
- La Garaye :
Phase 1 : accueil de 46 % de l'effectif habituel
Phase 2 : accueil de 53 %

Nous sommes en phase 3 désormais, nous devons donc accueillir les enfants dès 3 ans mais cela va être compliqué, notamment quant à la distanciation physique et le lavage des mains qui prend énormément de temps à cet âge.

Nous attendons le nouveau protocole sanitaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Avez-vous des questions sur cette information ?

Non. Merci

Affaire n° 8 - FINANCEMENTS EXTERNES/ MUSEES – Convention de mécénat et de prêt d'objets pour l'exposition « et vous, êtes-vous plutôt crêpes ou galettes ? » entre la Ville de Dinan et le groupe LOC MARIA

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

La présente délibération porte sur le mécénat financier et le prêt d'objets accordés par le groupe LOC MARIA pour l'exposition « *et vous, êtes-vous plutôt crêpes ou galettes* » qui aura lieu à l'Abbaye Saint Magloire de Léhon du 18 juillet au 30 septembre 2020.

Cinq musées bretons se fédèrent en 2020 pour décliner un ensemble d'expositions sur un sujet emblématique de la gastronomie et de l'identité bretonne : la crêpe et la galette

- Le Musée de l'Ancienne abbaye de Landévennec,
- L'Ecomusée des Monts d'Arrée (Commana et Saint-Rival),
- Le Musée Bigouden (Pont-l'Abbé)
- Le Musée départemental Breton (Quimper).

À Dinan, il est envisagé de mettre à l'honneur la collection d'objets liés à la fabrication et à la consommation de la galette appartenant au Musée de Dinan. Elle développera le sujet de la fabrication et de la consommation de la galette de sarrasin et de la crêpe de froment en Haute-Bretagne. Avec la volonté de faire le lien entre le passé et le présent, entre le patrimoine et un des visages essentiels de la gastronomie bretonne, le Musée de Dinan souhaite associer à son exposition la filière économique de la crêpe et de la galette, particulièrement le groupe LOC MARIA qui produit depuis 1962 à Dinan les fameuses crêpes dentelles nommées Gavottes.

La biscuiterie Les Gavottes est créée à Quimper en 1920, dans le quartier de Loc Maria à Quimper. Présente dans plus de 60 pays, le groupe possède plusieurs objets témoins de la fabrication et de la commercialisation des crêpes dentelles Gavottes depuis plusieurs décennies.

Le groupe LOC MARIA propose :

- Un don financier au titre du mécénat de 2 000 €. Il permettra de co-financer un ouvrage intitulé également « *Et vous ? Etes-vous plutôt crêpe ou galette ?* »

- De prêter les objets suivants aux fins d'être exposés : anciennes boîtes métalliques, un ancien four de fabrication de gavottes, un menu ancien à l'effigie des Gavottes et une assiette « les Gavottes » faïencerie Henriot

*

* *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu le budget principal de la Ville de Dinan,

Considérant l'intérêt de la Ville d'associer le monde économique à l'organisation de l'exposition « *et vous, êtes-vous plutôt crêpes ou galettes ?* »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

La recette en résultant est inscrite au budget Ville, en section Investissement, à l'opération 41.

Joëlle LE GUIFFANT présente l'affaire.

Joëlle LE GUIFFANT

Petit rappel pour les nouveaux élus. Cette exposition regroupe cinq musées de Bretagne quatre en pays breton et un en pays gallo, Dinan. Nous avons souhaité mettre à l'honneur les collections du musée de Dinan et pour faire le lien entre le passé et le présent, il était important de parler du poids économique de la crêpe dans notre région avec le groupe Loc Maria. Nous nous sommes rencontrés et nous avons été très bien reçus même si le confinement a stoppé un peu les relations. Ils nous ont prêté des objets et fait un don de 2 000 €. Cette exposition tombe en même temps que les 100 ans des Gavottes. Nous allons présenter les collections du musée mais aussi des objets prêtés par les habitants de la région. Nous avons aussi travaillé avec les crêperies de Dinan. Il y aura aussi des actions de médiation en direction des seniors, des jeunes... Il s'agit d'une action régionale avec la publication d'un catalogue commun, la valorisation du breton et du gallo. Cette exposition a un coût important mais nous avons pu bénéficier de fonds Leader. Avec un coût final de 10 000 euros environ pour la ville et de 40 000 € pour les fonds Leader. Nous sommes bien aidés.

Je vous propose donc de voter ce plan financier.

L'exposition sera présentée à partir du 18 juillet jusque fin septembre.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci Joëlle. Des questions ? Non. Unanimité.

Joëlle, peut-être des informations à donner sur les animations culturelles dans ce contexte de crise sanitaire ?

Joëlle LE GUIFFANT

Un point sur la fête de la musique. Nous avons bon espoir, jusqu'à la fin de la semaine dernière, de pouvoir organiser une fête de la musique avec une formule atypique en ces temps compliqués. Nous avons repris contact avec les groupes mais en fait les groupes non pas eu assez de temps pour répéter et ils souhaitent tous une sonorisation... ce qui n'était pas possible pour nous car il fallait que les déambulations soient possibles. Seul le bagad rentrait dans les critères, par ailleurs la préfecture des Côtes d'Armor a envoyé un message pour rappeler qu'il fallait éviter les groupes de plus de 10 personnes, remplir un dossier de sécurité.... Cela devenait trop compliqué. Donc, avec la mort dans l'âme, nous avons annulé comme la plupart des communes de la région.

Pour les musées, je vous ai parlé de l'exposition Crêpes ou galettes, le musée Yvonne Jean Haffen a rouvert le 6 juin, avec tout un protocole sanitaire (accueil, circuit, gestes barrières). Le public est peu nombreux mais là quand même. Au niveau de l'abbaye, les expositions vont reprendre à partir du 1^{er} juillet, les inscriptions ont été un peu compliquées. Je souligne que les occupations de salle à l'abbaye seront gratuites cette année pour les artistes. Il n'y aura pas de location. La maison du Gouverneur va ouvrir le 10 juillet. Nous avons décidé de mettre la salle Schuman, du 1^{er} juillet au 30 août, à la disposition des artistes pour qu'ils puissent exposer. Nous allons les aider sur la signalétique. Il y a environ une quinzaine d'artistes.

Nous avons aussi mis en place des animations d'été en privilégiant les déambulations.

Renc'art sous les remparts n'a pas annulé mais souhaite que les représentations se déroulent en lieu clos, Eté musical aura lieu également sur les différents sites (Jacobins, abbaye Léhon, ...). Ils

ont demandé un grand écran mais c'est très cher. Pour Jazz en place et les jeudis du port, ils attendent les nouvelles recommandations du 22 juin avant de prendre une décision.
La prochaine commission culture aura lieu le 2 juillet prochain.

Didier LECHIEN

Merci pour ces informations. Les consignes sont en effet compliquées et il est difficile d'organiser des événements dans ces conditions. C'est compliqué pour les acteurs de la culture.

On fera tout pour animer la ville pendant l'été. Des spectacles de rue et des déambulations sont prévus. Nous allons vivre un été un peu compliqué, les monuments sont tout de même ouverts, en respectant les conditions sanitaires. Nous sommes obligés de prendre en compte toutes ces contraintes. Tout en sachant que la réglementation peut évoluer à tout moment en fonction de l'évolution de la crise.

On passe à l'affaire suivante.

Affaire n° 9 -AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome – Vente de deux parcelles à la société Hélistrategy

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

La société Hélistrategy est une société experte du maintien en condition opérationnelle (MCO) de tout type de flotte d'hélicoptères en tout point du globe. A ce titre, elle réalise des essais en vols, vols de maintenance et vols spéciaux sur hélicoptère et autres types d'aéronefs. Elle comprend une équipe de spécialistes comprenant des équipes d'essais en vols (ingénieurs, pilotes d'essais), pilotes de maintenance, pilotes expérimentés aux vols sensibles.

Actuellement implantée sur la commune de Saint-Samson-sur-Rance, Hélistrategy souhaite aujourd'hui transférer ses bureaux sur la plate-forme de l'aérodrome de Dinan afin de bénéficier du support technique du site (CEMA, SIBA) et participer au développement de l'écosystème des professionnels de l'aéronautique dinannaise.

Aussi, pour mener à bien ce projet, Hélistrategy sollicite, auprès de la commune, l'acquisition d'un terrain disponible sur l'aérodrome.

Sur la partie Sud-Ouest de l'aérodrome, la parcelle B 2396 sur la commune de Trélivan, à proximité de la SIBA, a été délimitée et scindée en deux parties représentant chacune une superficie de 550 m².

Ces parcelles ont été estimées par le service des domaines à une valeur de 16,50 euros/m² (assortie d'une marge d'appréciation de 10 %).

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 31 VOIX POUR et 4 OPPOSITIONS** (M. FORGET, S. MISSIR, S. CORBES et J. SANSON) :

1. De céder à la société Hélistrategy deux parcelles de 550 m² chacune, conformément au plan joint, au prix global de 18 150 euros, soit le prix estimé par le service des domaines.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondant étant à la charge de l'acquéreur.

Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.

Olivier BOBIGEAT

Il ne vous a pas échappé que l'aérodrome évolue depuis 2014 et se développe. Nous avons vendu plusieurs parcelles à des propriétaires privés pour augmenter la circulation sur l'aérodrome et le nombre d'avions. Nous avons aussi pour objectif d'augmenter les capacités économiques par l'implantation de sociétés qui travaillent dans l'aéronautique. Dans ce cadre-là, j'ai rencontré la société Helistratégie qui est une société d'essai de matériel en vol. Cette société souhaiterait s'installer à Dinan, on a trouvé un terrain qui conviendrait parfaitement. Ils ont besoin d'un espace particulier car ils ont un hélicoptère qui génère un souffle important, ils ne peuvent donc pas s'installer n'importe où. Vous voyez le terrain sur le plan. Ce terrain serait idéal.
Je vous remercie.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

Michel FORGET

Vous l'avez dit, l'aérodrome souhaite se développer. Il serait important de se renseigner sur les nuisances que les activités pourraient avoir sur le site de l'aérodrome... nuisances de bruit... Nous avons des réserves.

Olivier BOBIGEAT

J'avais les mêmes réserves par rapport à l'aérodrome, il s'agit en fait d'essais sur de longues distances sur 100, 200 km donc il n'y aura pas de décollages intempestifs ou trop nombreux. Il y a beaucoup d'aller-retour avec Toulouse et Bordeaux.

Matthieu JOUNEAU

Je trouve que c'est bon pour le développement de l'aérodrome. Une question cependant sur la solidité financière de l'entreprise qui s'installe. C'est une jeune société, 2016, il ne faudrait pas prendre un risque de se trouver avec une friche si jamais la société ne réussit pas.

Didier DERU

Je me suis occupé de l'aérodrome jadis, tout ce qui est normes de bruit est vérifié par l'aviation civile donc peu de risque. Je n'oublie pas non plus mon collègue Jean-Marie BAJOT qui est là ce soir, nous avons investi dans des pompes de carburant pour l'aérodrome, donc avoir de nouvelles activités conforte notre choix de l'époque.

Didier LECHIEN (Maire)

On passe au vote. 4 oppositions.

Merci

L'ordre du jour est épuisé.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 21 juillet à 19h30.

Bonne soirée

La séance est levée à 20h45.